

Rapport développement durable 2025



Sommaire

Préambule 2

- Les 3 piliers du développement durable2
- Le rapport développement durable2

Le territoire de Mont de Marsan Agglo 4

- Chiffres clés 4



Lutte contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère 5

- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).....5
- Candidature et obtention d'une subvention du Fonds Vert PCAET7
- Finalisation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité7
- Animations à l'occasion des semaines européennes du développement durable8
- Adhésion au Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine9
- Economies énergétiques9
- Méthanisation des boues d'épuration à Jouanas10
- Géothermie10
- Forfait mobilités durables..... 11
- Elaboration d'un nouveau réseau de transport en 2025 11
- Movima à la demande : le nouveau service de transport sur réservation12
- Un parc de véhicules de transport en commun avec une énergie propre12
- Le déploiement de l'application Modalis.....12
- 2025 une année charnière pour le nouveau réseau de transport en commun.....13
- Désimperméabilisation et gestion infiltrée des eaux pluviales.....13
- « J'Peux pas j'ai climat ».....14



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 15

- Inventaire des zones humides15
- Schéma directeur de gestion des eaux pluviales16
- Confortement de berges en centre urbain16
- Parc Naturel Urbain17
- Cycle de réflexions « Passer un cap en matière de sobriété foncière »18
- Conventionnement avec l'éco-organisme Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. . . 19
- Projet Informatique verte – Numérique responsable. . . 19



Épanouissement de tous les êtres humains 20

- L'Office de Tourisme du Commerce et de l'Artisanat crée un événement gratuit pour valoriser les cultures populaires : Culture Pop's 20
- Anticiper les pics de pollens grâce au Pollinarium Sentinelle 20



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations 21

- Mise en place du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) 21
- Appel à projets 2025 du contrat de ville 21
- Chantier Participatif avec la Ligue de l'enseignement 22
- Permanences d'Information Juridique22
- 5^e promotion Campus connecté : un dispositif pour réussir ses études supérieures à distance qui répond aux enjeux d'accessibilité, d'inclusion, d'engagement local et d'innovation 23
- Salon des seniors : Prendre soin de soi pour prendre soin des autres 24
- Forum Santé Jeunes : Devenir acteur de sa santé25
- Ateliers santé seniors25
- Chasse aux SISM25



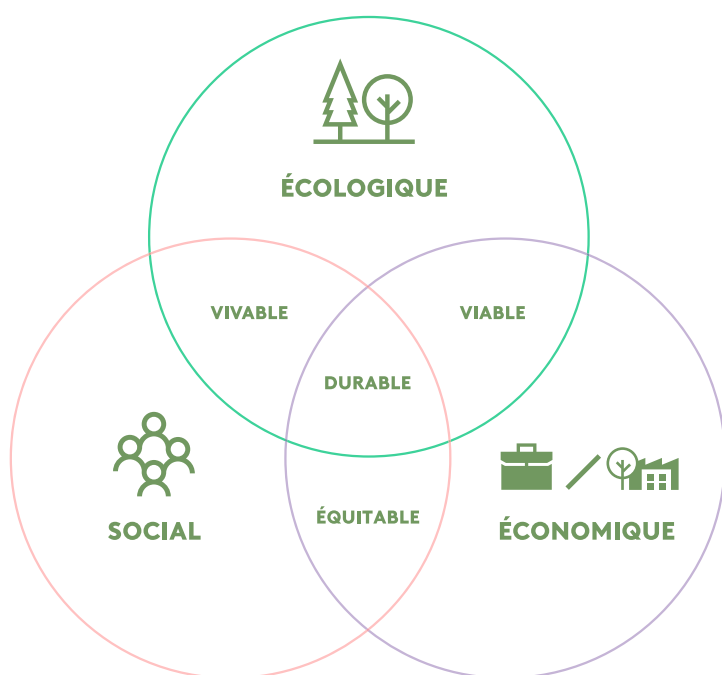
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables 26

- Des cafés éco pour répondre aux enjeux de demain à destination des entreprises 26
- La cybersécurité : un enjeu crucial pour les entreprises 26
- La transition écologique : agir pour un avenir durable27
- Le magasin de réemploi : une action concrète au service du développement durable..... 28
- Adhésion au réseau 3AR « Association des Achats Publics Responsables » en Nouvelle Aquitaine 29

Préambule

Les 3 piliers du développement durable

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.



C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

- **Dimension environnementale.**
Le développement des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;
- **la dimension sociale.**
Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation) ;
- **la dimension économique.**
Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.

À long terme, il n'y aura pas de développement possible s'il n'est pas **économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.**

Le rapport développement durable

Le présent rapport fait état de la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité et dans la mise en œuvre des politiques publiques durant l'année écoulée.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du décret d'application de la loi numéro 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle

II), qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, de présenter, en amont du débat d'orientation budgétaire, un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

Il s'agit d'établir d'une part « un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité » et d'autre part « un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par la collectivité sur son territoire ».

Ce rapport se propose ainsi d'étudier, de manière transversale, la prise en compte par l'action communautaire de chacune des 5 finalités du développement durable :



- lutte contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère



- épanouissement de tous les êtres humains



- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables



- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Les actions présentées peuvent répondre à plusieurs finalités du développement durable. Afin d'éviter les redondances dans ce rapport, ces actions sont donc identifiées dans un seul chapitre, correspondant chacun à l'une des **5 finalités**, et des pictogrammes permettront d'apparenter les actions aux autres finalités auxquelles elles répondent.

Bien que non exhaustif, ce rapport annuel permet de mettre en lumière les actions engagées par Mont de Marsan Agglo sur l'année 2025 en matière de développement durable. Il présente les actions de fond qui ont connu un développement significatif en 2025 ou les actions ponctuelles fortes, significatives, engagées et destinées à être pérennisées.

Le territoire de Mont de Marsan Agglo

Chiffres clés

18

communes

340 km

de linéaire de cours d'eau

2

sites Natura 2000

481,1 km²

superficie

4

stations d'épuration

29,5 km

de pistes et bandes cyclables

56 042

habitants (données INSEE 2022)

26 413

ménages (données INSEE 2022)

30 940

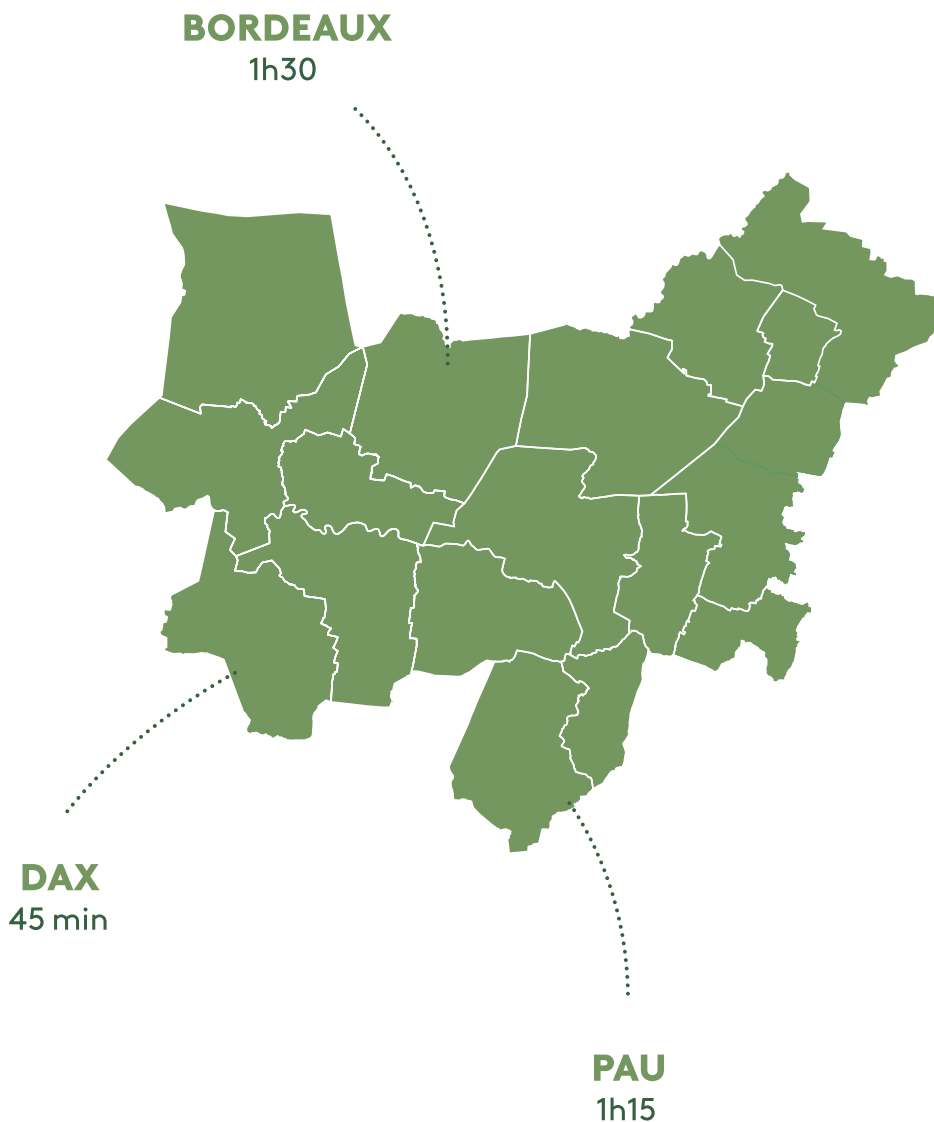
emplois (données INSEE 2022)

4

parcs d'activités
communautaires

1490

étudiants





Lutte contre le changement climatique et la pollution de l'atmosphère

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de Mont de Marsan Agglo est une stratégie territoriale visant à répondre aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux. Approuvé en conseil communautaire le 4 juin 2024, il couvre la période 2024-2030 avec des objectifs à l'horizon 2050.

Le PCAET fixe plusieurs objectifs alignés sur les lois nationales et européennes, et sur le cadre régional :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact climatique
- Amélioration de la qualité de l'air
- Réduction des consommations énergétiques et développement des énergies renouvelables pour une transition énergétique durable
- Adaptation au changement climatique, en intégrant les vulnérabilités du territoire

Le diagnostic territorial identifie les émissions de GES, les consommations énergétiques, la biodiversité, ainsi que les impacts climatiques locaux. Ce diagnostic constitue la base pour définir les priorités et actions du plan.

Une démarche participative a impliqué élus, services, partenaires techniques, acteurs économiques, associatifs et citoyens dans des ateliers et réunions pour co-construire le plan.

Le PCAET propose un programme structuré autour de six axes, regroupant 44 actions :

- **Axe 1 : Réduire l'impact des déplacements** en développant une mobilité plus durable
- **Axe 2 : Accentuer la transition énergétique** du territoire
- **Axe 3 : Impulser un développement économique** durable et responsable
- **Axe 4 : Développer les filières locales** et les consommations responsables

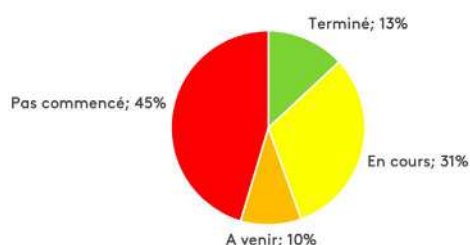
- **Axe 5 : Aménager le territoire** pour favoriser son adaptation au changement climatique
- **Axe 6 : Sensibiliser et mobiliser le territoire**

Un bilan à mi-parcours est prévu pour ajuster les actions si nécessaire.

En plus des instances régulièrement mobilisées (comités de pilotage et technique), une première réunion du comité de suivi annuel a été organisée en décembre 2025 pour présenter le bilan de la première année de mise en œuvre du PCAET et échanger sur les perspectives de la seconde année.



Pour la première des six années de mise en œuvre du programme d'actions, l'état d'avancement est le suivant :



Pour la seconde année de mise en œuvre, l'objectif est d'augmenter la part d'actions en cours et terminées. En ce sens, 19 actions et 1 objectif opérationnel ont été ciblés pour concentrer les efforts. Des lettres de mission ont été rédigées pour chacune des actions, reprenant les objectifs principaux et le mode opératoire, et identifiant pour chacune un chef de projet et un élu référent, afin d'acter le portage des actions et du budget à y consacrer.

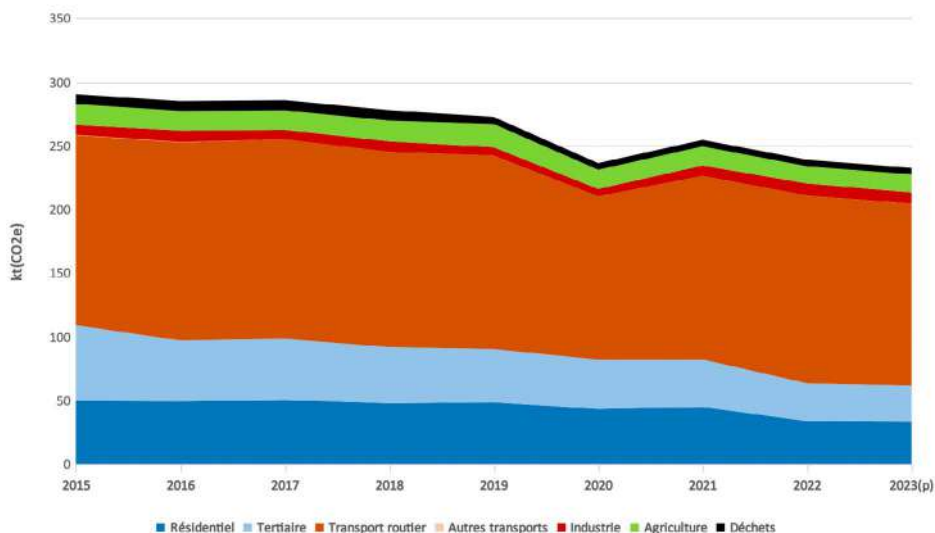
Dans le cadre du suivi et de l'évaluation du PCAET, l'Agglomération adhère à l'agence régionale d'évaluation de l'environnement et du climat (AREC) de Nouvelle-Aquitaine depuis 2022. A ce titre, l'AREC fournit un bilan énergie-climat annuel complet, permettant à la collectivité de suivre la trajectoire des différents secteurs d'activités du territoire pour l'évolution des consommations d'énergies et des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la production des énergies

renouvelables.

Entre 2015 et 2023, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 19,9 % sur le territoire de l'Agglomération. Le secteur tertiaire est le secteur ayant réduit le plus ses émissions, avec une réduction de plus de 50 % entre 2015 et 2023. A l'inverse, même s'il fait partie des secteurs les moins émetteurs du territoire, le secteur industriel a augmenté ses émissions de gaz à effet de serre de 13 % en 8 ans.

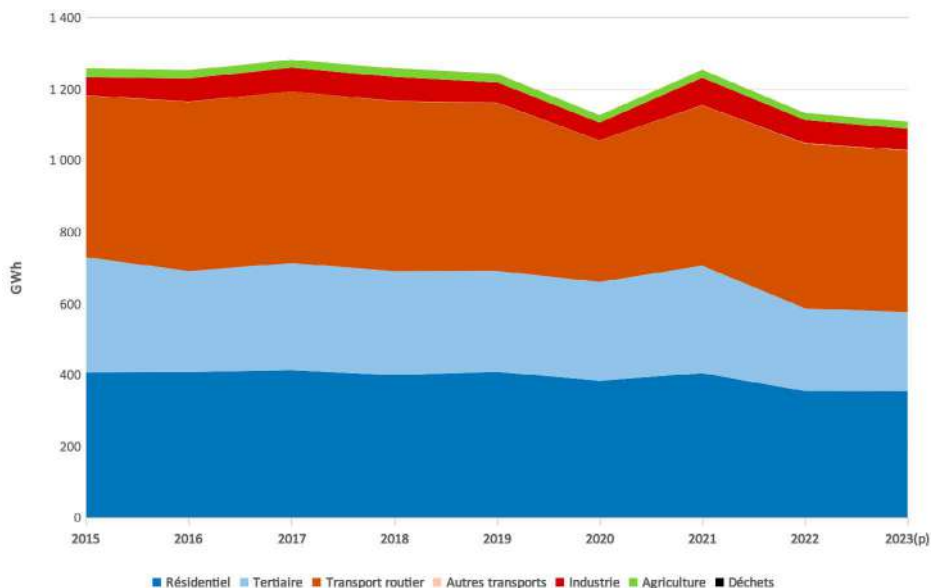
Le transport routier, qui représentait en 2023 61 % des émissions totales, ne réduit que peu son impact, avec une baisse de 4 % de ses émissions entre 2015 et 2023.

Emissions de GES par secteur - scope 1 et 2 élargi (source : AREC)



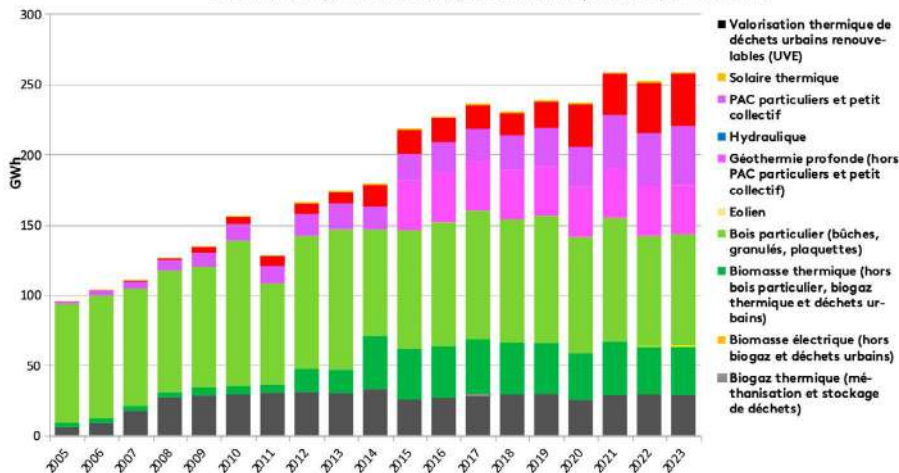
La consommation d'énergie a diminué de 11,8 % sur le territoire entre 2015 et 2023. Le secteur tertiaire est le secteur ayant le plus réduit ses consommations d'énergie, avec une baisse de plus d'un tiers de la consommation finale entre 2015 et 2023. En revanche, le transport routier, secteur le plus consommateur d'énergie sur le territoire, n'a pas réduit sa consommation d'énergie, celle-ci est restée stable.

Consommation finale d'énergie par secteur (source : AREC)



En 10 ans, entre 2013 et 2023, la production totale d'énergies renouvelables a augmenté de 48,6 %. Les évolutions les plus notables sont la production « Photovoltaïque », avec +366% en 10 ans, ainsi que la filière « pompes à chaleur particuliers et petit collectif », qui augmente de +128%.

Evolution de la production d'énergie renouvelable par filière (source : AREC)



Candidature et obtention d'une subvention du Fonds Vert PCAET

En 2025, une nouvelle mesure du Fonds Vert a été instaurée par l'Etat, pour venir financer directement les projets inscrits dans les Plans Climat Air Energie Territoriaux.

Ainsi, en juillet 2025, 13 projets, s'inscrivant dans le plan d'actions du PCAET de l'Agglomération, ont été présentés au Préfet des Landes. Les 13

projets ont été retenus comme étant tous éligibles à cette mesure du Fonds Vert. Un arrêté Préfectoral a été publié le 21 octobre 2025, notifiant une enveloppe d'un montant de 132 446 € attribuée à l'Agglomération pour accompagner la réalisation des projets présentés.

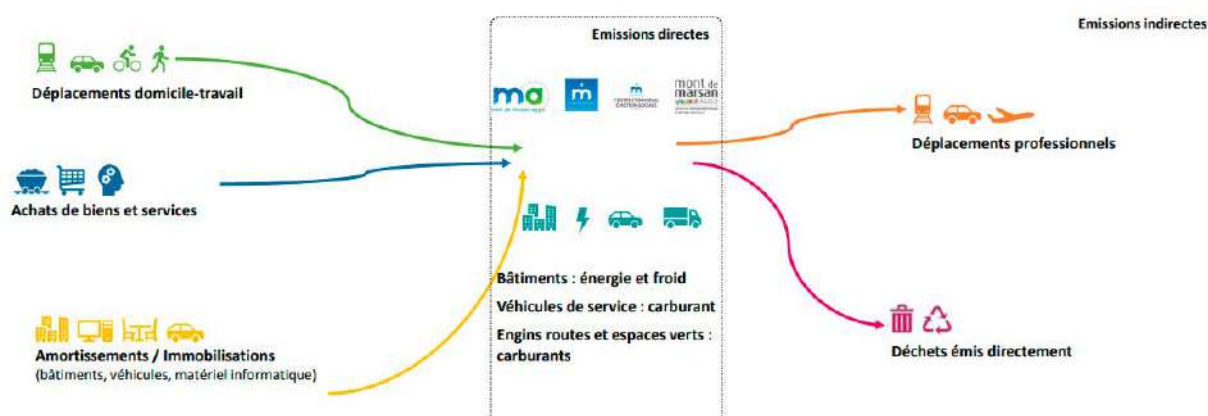


Finalisation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la collectivité

Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) est une méthode permettant de quantifier les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre d'une organisation, exprimées en tonnes équivalent CO₂. Les collectivités de plus de 50 000 habitants sont légalement tenues de réaliser ce bilan tous les trois ans, conformément à la Loi Grenelle II. Ce diagnostic inclut les émissions liées aux activités locales (transport, chauffage, etc.) ainsi que celles provenant des biens et services importés.

Il vise à identifier les sources principales d'émissions afin de définir un plan de transition, composé d'actions pour réduire l'empreinte carbone et progresser vers la neutralité climatique. Le périmètre des émissions est divisé en trois scopes : émissions directes (Scope 1), indirectes liées à l'énergie (Scope 2), et autres émissions indirectes (Scope 3).

Pour réaliser le diagnostic, une collecte de données a été réalisée en interne entre mars et septembre 2025 : données sur le patrimoine bâti et son exploitation, sur les véhicules, les déplacements professionnels et domicile/travail des agents, les achats, le matériel, les travaux,...



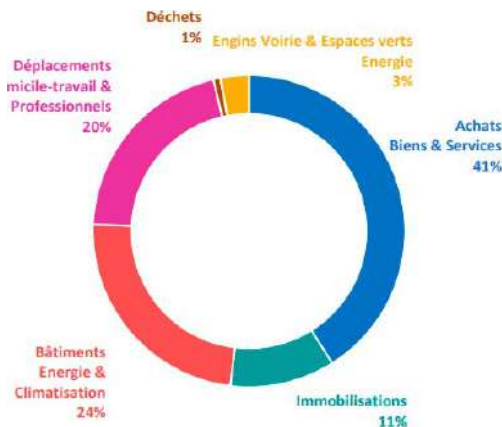
A l'issue de la collecte, les données ont été traitées, analysées et ont permis d'établir le bilan carbone de la collectivité, mettant en avant les principaux leviers d'actions pour réduire les émissions internes. L'année de référence retenue pour la collecte

des données est 2023. Un périmètre d'étude unique regroupant la Ville, l'Agglomération, le CCAS et le CIAS a été retenu, pour assurer une cohérence au sein de la collectivité dans un plan de transition commun.

En 2023, les émissions globales pour les 4 entités sont de 11 400 tCO₂e, soit 8 tCO₂e/agent.

Les 3 principaux impacts carbone, comptant pour 85 % du bilan d'émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, sont :

- **Achats – Biens & Services** : 41 %
- **Bâtiments – Energie & Climatisation** : 24 %
- **Déplacements Domicile-travail & Professionnels** : 20 %



Un plan de transition, venant s'articuler avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et avec le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Agglomération, a été travaillé en novembre 2025 lors d'un atelier de travail regroupant des agents représentant les 4 entités et les principaux enjeux de réduction carbone. Trois thématiques ont été traitées : les achats, les déplacements et les bâtiments. Le plan de transition pour les 3 prochaines années a été finalisé fin 2025 et sera présenté en 2026 aux élus et aux agents concernés.

Animations à l'occasion des semaines européennes du développement durable

Les actions d'éducation à l'environnement ont un double objectif pour le territoire de l'Agglomération :

- Valoriser les projets environnementaux de la collectivité ;
- Transmettre de la connaissance écologique.

Le service transition écologique a donc organisé cette année 2025 trois événements dans le cadre des semaines européennes du développement durable :

- **Samedi 27 septembre** : interventions multi-partenariats au marché Saint-Roch ;
- **Dimanche 05 octobre** : animations naturalistes à l'étang de Massy à Gaillères ;
- **Lundi 06 octobre** : ateliers auprès des agents de la collectivité.

Les ateliers auprès des agents ont été bien reçus avec une cinquantaine de participation autour de sujets environnementaux d'actualité : climat, eau et micropolluants.

Les personnes présentes ont pu bénéficier de l'expertise et de l'animation de structures partenaires telles que la Water Family ou l'association CESEAU, ou encore de l'animation d'un atelier « Puzzle Climat » ; l'objectif principal étant de mieux comprendre les enjeux environnementaux du territoire de l'Agglomération dans un cadre ludique.

ma
mont-de-marsan agglo

Rencontre avec la nature
Étang de Massy – Gaillères
DIM 5 OCT

Plan Climat Air Energie

ANIMATIONS GRATUITES

14H-16H RALLYE NATURE
jeu botanique, découverte des zones humides et de la faune locale

16H30-17H30 CONTES ET CHANTS DE LA LANDE
spectacle par Isabelle Loubère

Rafraîchissements et gourmandises sur place avec la caravane Miou

ESDW 10
2025

organisé dans le cadre des Semaines Européennes du Développement Durable

montdemarsan.fr

mont de marsan
intercommunalité

ESDW 10
2025

Adhésion au Groupement Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) de Nouvelle-Aquitaine

En 1992, l'association GRAINE Aquitaine est née d'une initiative des acteurs de l'éducation à l'environnement, pour une mise en réseau et pour la coordination de leurs actions au niveau régional. Il s'agit de favoriser les contacts, les échanges, une réflexion et des actions communes.

En 2020, GRAINE Aquitaine est devenu GRAINE Nouvelle-aquitaine.

L'association regroupe plus de 100 adhérents : des structures d'éducation à l'environnement, et des adhérents individuels (animateurs, formateurs, enseignants, étudiants, parents...).

Ses missions :

- **animer et représenter** le réseau de l'éducation à l'environnement en Nouvelle-Aquitaine
- **coordonner et porter des projets** de formation, d'accompagnement, d'information et de documentation
- **définir et mettre en œuvre des actions régionales** en éducation à l'environnement avec les membres du réseau.

Dans l'objectif de structurer la programmation des événements et de consolider les partenariats, Mont de Marsan Agglomération adhère depuis 2025 à l'association GRAINE de Nouvelle-Aquitaine.



Economies énergétiques

Des investissements ont été réalisés pour améliorer les performances énergétiques des équipements.

- **Isolation** : remplacement des huisseries aux écoles du Pouy et du Bourgneuf, et réfection et isolation des toitures de la verrière du hall d'entrée du groupe scolaire de Saint Perdon et du CLSH de Lacaze
- **Chauffage** : remplacement de chaudières à évacuation par des chaudières à condensation à l'école primaire de Benquet et au groupe scolaire de l'Argenté, remplacement de la chaudière fuel par une pompe à chaleur au CLSH de Bougue et mise en place d'une régulation avec installation de robinets thermostatiques au siège de l'Agglomération et au pôle technique
- **Relamping LED** : école du Pouy et CLSH de Bretagne de Marsan

Des études ont été menées pour mettre en œuvre des systèmes d'automatisation et de contrôle afin de réduire les consommations d'énergie de chauffage, climatisation, éclairage pour les équipements (mise en conformité du décret BACS) :

- Groupes scolaires de l'Argenté, du Beillet, St Médard, St Perdon, école primaire du Pouy, Cuisines centrales
- Siège de l'Agglomération, Médiathèque, Pôle culture

Par rapport à 2024, la consommation d'électricité a diminué de 17 % sur les 543 points de livraison, et la consommation de gaz est restée stable sur les 84 points de livraison concernés.

Méthanisation des boues d'épuration à Jouanas



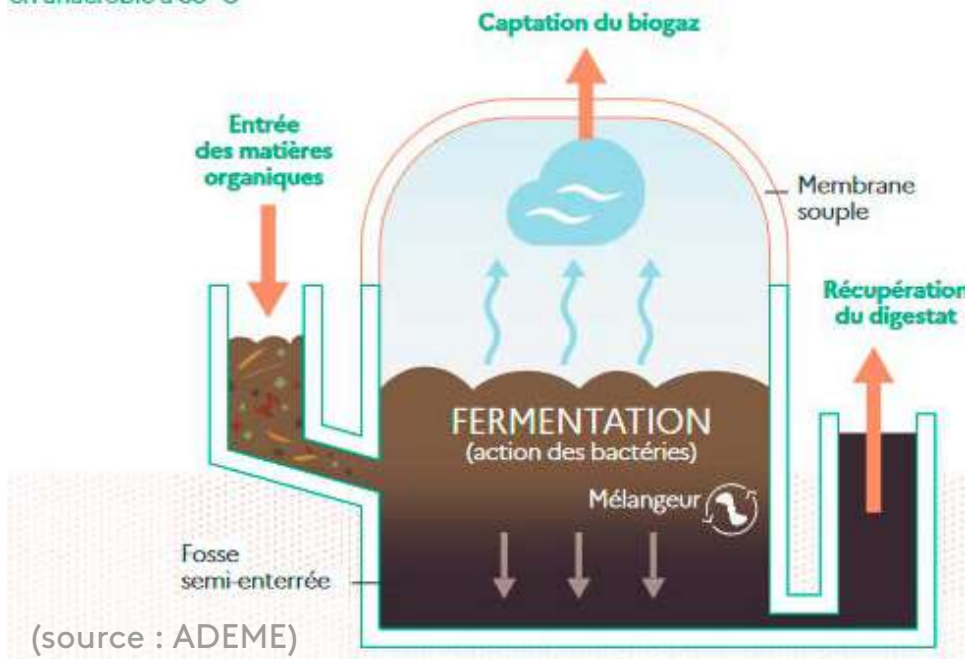
La station d'épuration de Jouanas est équipée d'un méthaniseur, permettant de valoriser les boues d'épuration produites sur site, ainsi que les boues de la station d'épuration de Conte située à l'est de Mont de Marsan. Un procédé innovant de traitement du biogaz produit sur la station permet de récupérer le biométhane, et d'injection celui-ci dans le réseau public de gaz GRDF (après contrôle de la qualité).

La méthanisation contribue doublement à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre. D'abord parce que le biogaz peut être utilisé en remplacement de ressources fossiles (pétrole, gaz, charbon) pour chauffer des bâtiments, faire rouler des véhicules, produire de l'électricité. Ensuite parce que le procédé permet de capter et valoriser le méthane, puissant gaz à effet de serre, naturellement produit lors de la décomposition de la matière organique.

L'injection de bio-méthane dans les réseaux, formé à partir des boues d'épuration, a débuté en mars 2022.

LE FONCTIONNEMENT D'UN MÉTHANISEUR

en anaérobie à 38 °C



1,1 GWh de biométhane injecté dans le réseau de gaz en 2025
Production équivalente à la consommation de 120 foyers

Géothermie



La régie géothermie exploite 2 forages pour l'alimentation en eau géothermale des chaufferies des abonnés tels que la BA118, l'hôpital sainte Anne, l'ASL Hélène Boucher et la caserne Maridor.

L'optimisation de la géothermie s'est poursuivie en 2025 pour atteindre un volume total de 11 849 MWh (équivalent à la consommation de plus de 1 500 logements).

Quantité de CO₂ évitée en 2025 grâce à la géothermie :
2 773 tonnes

Forfait mobilités durables

Créé en 2020, le forfait mobilité durable a été mis en place pour inciter les personnels à utiliser des moyens de déplacement écologiques. Il s'agit de la participation de l'employeur aux frais engagés par les agents qui ont choisi un mode de transport alternatif tel que :

- Le covoiturage,
- Le vélo ou vélo à pédalage assisté personnel,
- Un engin de déplacement personnel motorisé : véhicule sans place assise conçu pour le déplacement d'une seule personne (de type trottinette électrique, gyropode),
- Ou être utilisateur d'un service de mobilité partagée (véhicule en libre-service motorisé ou non)

- Un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail.

Le montant annuel du forfait s'élève à :

- 100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours,
- 200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours,
- 300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours.

Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent

Chaque année, la collectivité informe les agents de ce dispositif, et leur soumet un formulaire avec les conditions d'obtention et le montant du forfait

En 2025, 95 agents de l'Agglomération ont bénéficié du forfait mobilité durable :

- 28 covoiturage
- 3 engins motorisés
- 62 vélo/vélo électrique
- 2 transport en commun

Le budget relatif à ce dispositif s'est élevé à 25 000 € en 2025.

Elaboration d'un nouveau réseau de transport en 2025

Tout au long de l'année 2025 Mont de Marsan Agglomération s'est attaché à réaliser un diagnostic de son réseau de transport, à analyser les forces et les faiblesses de celui-ci, et à challenger les entreprises du secteur pour qu'elles fassent des propositions innovantes tant pour la qualité du service que pour la préservation de l'environnement.

De nouveaux services ont été imaginés pour inciter les habitants à utiliser les transports en commun, en complément d'un parc roulant offrant plus d'espace et de confort, et des véhicules roulant au bio carburant.

Le budget alloué au Transport a également fortement évolué avec une hausse de près d'un million d'euros, traduisant ainsi la volonté de l'agglomération de favoriser les mobilités alternatives et la préservation de l'environnement.



Movima à la demande : le nouveau service de transport sur réservation

Le point fort de l'évolution du réseau de transport est le renforcement de desserte des communes périurbaines avec 3 nouveaux services à la demande avec des horaires garantis sur 100 % des communes du territoire :

- **Movi.proxi** : un service de proximité pour tous les habitants du lundi au samedi de 7h à 19h.
- **Movi.actifs** : un service adapté aux travailleurs en horaires décalés du lundi au vendredi de 5h à 7h et de 19h à 22h.
- **Movi.confort+** : un service à destination des personnes à mobilité réduite, en porte-à-porte, du lundi au samedi de 7h à 19h.

Depuis le domicile de chaque habitant des communes périurbaines, des liaisons nouvelles vers les centres-villes, les gares, l'Hôpital et centres de soins, les zones d'emploi et la base de loisirs sont désormais possibles.

Tous les habitants situés à plus de 500 mètres d'un arrêt de bus urbain disposeront ainsi d'une solution de transport avec 12 allers retours/jour pour toutes les communes.

Les réservations possibles 24h/24 7j/7 et le TAD réservé aux actifs est maintenu pendant les fêtes de la Madeleine.



Un parc de véhicules de transport en commun avec une énergie propre

Mont de Marsan Agglo a pris le parti de s'impliquer dans le verdissement de son parc de véhicules, en favorisant l'intégration de solutions innovantes et durables, telles que l'électrification ou les biocarburants.

Les bus urbains circuleront au biocarburant (HVO) et les véhicules de transport à la demande seront électriques. Dès le printemps 2026, la navette de centre-ville sera 100% électrique.

Pour faciliter les déplacements au cœur de Mont de Marsan, MOVIMA propose une navette 100% électrique et entièrement gratuite.

Ce service permet aux habitants et aux visiteurs de circuler aisément dans le centre-ville. Silencieuse et non polluante, cette navette incarne l'engagement de Mont de Marsan Agglomération en faveur d'une mobilité urbaine durable et accessible à tous.



Le déploiement de l'application Modalis

Mont de Marsan Agglo est membre du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités. L'agglomération a fait en sorte que les usagers de son réseau puissent bénéficier au lancement du contrat de la nouvelle application mobile Modalis, en remplacement de l'application Mybus. Toutes les fonctionnalités déjà

présentes sur l'ancienne application seront toujours disponibles sur Modalis : achat et validation de titre de transport, calcul d'itinéraire, consultation des horaires, alertes info trafic, etc. Mais Modalis offrira un panel de services plus larges pour organiser ses déplacements en transport en commun à une échelle

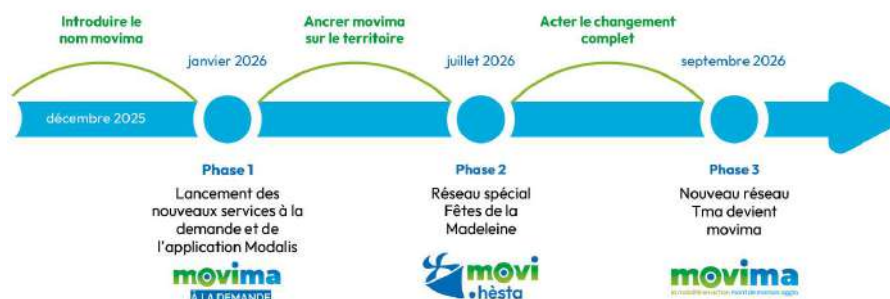
plus grande, au-delà des limites de l'agglomération

2025 une année charnière pour le nouveau réseau de transport en commun

2025 a été une année charnière qui a permis de concevoir un nouveau réseau de transport et pendant laquelle les entreprises ont été mises en compétition pour élaborer des offres les plus qualitatives au meilleur coût, en suivant l'engagement de l'agglomération pour une mobilité plus durable.

Le contrat sera mis en œuvre en plusieurs étapes au cours de l'année 2006

L'année 2026 est marquée par le lancement de la nouvelle offre de transport de Mont-de-Marsan Agglo.



Désimperméabilisation et gestion infiltrée des eaux pluviales

L'année 2025 a été une année de concrétisation de projets, et la poursuite de la requalification de l'Entrée Nord-Ouest.

Les objectifs de ces opérations sont de :

- gérer durablement les eaux pluviales urbaines en diminuant les ruissellements,
- lutter contre les inondations,
- réduire l'évacuation des eaux pluviales vers l'aval, limiter les rejets des eaux pluviales en rivières et en station d'épuration, et limiter les polluants liés au lessivage de la voirie,,
- désimperméabiliser les sols et alimenter les nappes phréatiques.

Deux opérations sont en cours d'aménagement : rue Paul Ducournau et avenue Charles et Jules Voissard, du quartier Lieutenant Lumo : rue des Tulipes.

Les opérations ont consisté à :

- déconnecter des eaux pluviales du réseau unitaire,
- désimperméabiliser des sols et réduire les îlots de chaleur par la suppression de zones imperméables par la suppression et le remplacement de zone en enrobé par des zones enherbés infiltrant les eaux pluviales,
- utiliser les accotements et les espaces verts existants pour favoriser l'infiltration,
- créer des bassins et des noues dans ces espaces enherbés.
- créer des ouvrages : aquadrain et passage à guet permettant de récupérer et envoyer les eaux pluviales de chaussée vers les espaces verts.

Rue Paul Ducournau et avenue Charles et Jules Clos Voissard
coût : 89 934,12 € TTC



Rue des Tulipes

coût : 39 888,38 € TTC



La requalification de l'Entrée Nord-Ouest s'est poursuivie en 2025 et se termine début 2026 :

coût de travaux : 4 115 000 € TTC

Deux noues ont été plantées de part et d'autre de l'avenue de Sabres. Des cagettes d'infiltration (bassin de rétention en casier) sous chaussée ont également été implantées pour compléter le dispositif de noue sur l'avenue de Sabres. Des aquatextiles oléodépoluants ont été mis sous les cagettes et les noues pour récupérer et traiter les hydrocarbures

Les places de stationnements ont été traitées en dalle béton engazonnée pour infiltrer les eaux pluviales. Les trottoirs sont en béton poreux et les pistes cyclables en enrobé drainant.

Avant travaux 88,5% des espaces étaient imperméabilisés. A l'issue de ces travaux, 26,30% des espaces ont été désimperméabilisés.

Environ 370 arbres ont été plantés.

2720 ml de pistes cyclables unidirectionnelles ont été réalisés, ainsi que 3040 ml de trottoirs sur les avenues Henri Farbos et Sabres pour favoriser les mobilités douces.



« J'Peux pas j'ai climat »

Les volontaires en service civique de Mont de Marsan Agglo ont organisé les 26 et 27 mars 2025 un projet « J'peux pas j'ai climat ». Au programme, des ateliers de sensibilisation à la transition écologique, des jeux autour du tri des déchets, de la fresque du climat, ateliers éco-pâturages et protection des abeilles, mini débats autour des cycles de l'eau.

L'animation a regroupé environ 80 enfants sur 2 jours, issus des classes de cinquième du collège Jean Rostand et du centre de Loisirs de Nahuques.



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Inventaire des zones humides

Lancée en juin 2024, l'étude inventaire zones humides qui s'inscrit pleinement dans le plan climat de l'Agglomération, a pour objectifs d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement et la qualité des zones humides présentes sur le territoire et de prévoir des actions de préservation et/ou de restauration en fonction de leurs enjeux. Cette étude est soutenue financièrement par l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 80 %, et se déroule en partenariat technique avec le Syndicat Midou Douze et le Syndicat Adour Midouze.

Outre la localisation des zones humides, l'ambition de cet inventaire, qui fera l'objet d'un zonage spécifique dans le PLUi, est donc d'évaluer les fonctions des milieux humides, les impacts potentiels auxquels ils sont soumis et d'estimer les secteurs à enjeux pour la biodiversité et la gestion durable de l'eau afin de définir un plan d'actions.

Pour réaliser cette mission, l'Agglomération a mandaté le bureau d'étude Élément Cinq, spécialisé dans les études réglementaires des zones humides et les inventaires écologiques.

L'étude se décompose en 4 étapes :

- La pré-localisation des zones humides qui inclue la cartographie des zones humides probables et la cartographie des zones humides à prospecter (celles à fort potentiel humide) ;
- La délimitation des zones humides à forte probabilité et l'évaluation de leur fonctionnalité, au travers d'analyses de sol et de végétation ;
- La hiérarchisation des zones humides prospectées en fonction de leur enjeu ;
- L'élaboration d'un plan d'actions de préservation et/ou restauration des zones humides.

Depuis mars 2025, les inventaires terrain ont débuté avec l'objectif de prospecter environ 40 % du territoire de l'Agglomération (soit plus de 15 000 ha). Fin 2025, 60 % des surfaces à prospecter ont été inventoriées.

Cette première phase d'inventaire a fait l'objet d'une consultation publique auprès des communes concernées permettant à chaque administrés, usagers du territoire d'indiquer leurs observations sur les secteurs inventoriés.



Schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Dans le cadre de ses compétences en matière de gestion des eaux pluviales pour les zones urbanisées et urbanisables, de l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées et de la GEMAPI, l'étude du schéma directeur des eaux pluviales et du zonage pluvial à l'échelle de l'agglomération a débuté en 2022.

Outre son aspect réglementaire, cette étude a été rendue nécessaire suite aux constats suivants :

- certains ouvrages pluviaux existant sur les communes urbaines sont peu, voire pas du tout sollicités et/ou pas exploités.
- d'autres ouvrages pluviaux ont été prescrits dans les études antérieures évoquées plus haut, mais ne sont pas réalisés.
- manque de lisibilité pour les administrés sur l'organisation de l'agglomération pour la gestion de la problématique du pluvial
- absence de prise en compte par l'agglomération de la pollution liée aux eaux pluviales
- incidence sur le fonctionnement du réseau d'eaux usées liée à une gestion

défaillante des eaux pluviales, et au final dégradation de la performance du système d'assainissement des eaux usées. Le risque est que les objectifs de performance des systèmes de collecte ne soient jamais atteints, tant que la question du pluvial n'est pas traitée.

- absence de politique de gestion des eaux pluviales et de documents opposables aux tiers, permettant de fixer les prescriptions applicables en la matière, avec pour conséquence une possible aggravation des risques (exemple : augmentation anarchique des surfaces imperméabilisées).

Le schéma directeur achevé, pour la partie étude technique en 2024 a permis :

- d'homogénéiser la connaissance du fonctionnement hydraulique, aspects quantité et qualité, du territoire communautaire par une approche globale, sur l'ensemble des bassins versants qui le composent ;
- d'élaborer un programme d'investissements chiffré correspondant aux aménagements à réaliser pour assurer un certain niveau de protection ;

- de s'orienter vers des solutions alternatives, intégrées et dites « douces » de gestion des eaux pluviales chaque fois que cela est possible, tant sur le plan quantitatif que qualitatif ;
- de proposer des actions de déconnexion de surfaces imperméabilisées raccordées au réseau d'assainissement, afin de limiter les rejets d'eaux usées non traitées au milieu récepteur.

Le zonage d'assainissement pluvial a été validé par Mont de Marsan Agglo et soumis à enquête publique fin 2025. A la fin de cette procédure, il restera à annexer ce document au PLUi de l'agglomération pour le rendre opposable aux tiers en matière de gestion des eaux pluviales.

Certaines actions de déconnexion des eaux pluviales prescrites dans le schéma directeur ont été menées en 2025 (déconnexion des eaux pluviales de voirie et infiltration dans des espaces enherbés).

Confortement de berges en centre urbain

Au travers de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) l'Agglomération coordonne des travaux de confortement de berge sur des secteurs à enjeux tel que le site de la station de traitement des eaux usées de Conte ou le bâtiment de l'Auberge landaise.

Au regard de l'enjeu que représente l'Auberge landaise, les travaux de confortement au droit de cet établissement visent à renforcer la stabilisation de la berge et du talus de façon à éviter toute conséquence qui pourrait dégrader à terme le bâtiment très fréquenté.

Les travaux de confortement de la berge ont démarré fin 2024 et se sont terminés au printemps 2025. Un panneau d'information sur les travaux a été apposé sur le site fin 2025.

Le choix de techniques mixtes alliant des techniques issues du génie civil et du génie écologique, par la réalisation de caissons végétalisés en tunage, permet une bonne intégration environnementale et paysagère de l'aménagement et préserve la stabilité de la berge et du talus, à court, moyen et long terme. Le développement racinaire des plantations prend progressivement le relais de la stabilisation immédiate générée par

le pieutage jointif et les tunages en bois. La longévité et la résistance des matériaux utilisés dans la construction des caissons en châtaigner (durée de vie 15 à 20 ans avant de se décomposer), permet aux plantations de développer un système racinaire suffisamment dense et stabilisant. À moyen terme les matériaux de construction utilisés se décomposeront et viendront nourrir la végétation en place.

Le choix du type de végétation (environ 300 plants) implantée répond à plusieurs objectifs :

- l'ensemble des espèces implantées correspond aux espèces adaptées aux cours d'eau landais, ce sont des espèces dites endémiques des bordures de la Douze ;
- les espèces arbustives choisies proposent un ratio système racinaire et partie aérienne qui limite la force d'arrachement liée à la prise au vent ;

les essences ont été choisies pour leur résilience face au changement climatique.



Parc Naturel Urbain

Mont de Marsan Agglo a marqué son engagement pour la préservation et la valorisation de son environnement depuis plusieurs années, notamment par l'émergence du Parc Naturel Urbain.

Les principaux objectifs en sont :

- la préservation des richesses naturelles et patrimoniales,
- la création d'espaces de promenade et de loisirs,
- l'éducation à l'environnement

Le PNU assure aussi une transition entre la ville et la campagne, entre les espaces naturels, les activités économiques et l'habitat.

Le PNU regroupe 5 sites remarquables :

- le site des Neuf Fontaines, à Bostens
- la zone humide de Limac, à Laglorieuse
- l'étang de Massy, à Gaillères
- le site historique paysager de Castets, à Bougue
- les berges de la Midouze, à Mont-de-Marsan

L'Agglomération, en partenariat étroit avec les communes concernées, assure l'entretien et la promotion de ces sites incontournables.

La préservation de ces zones naturelles participe à la préservation de la biodiversité du territoire, tout en pérennisant ces puits de carbone naturels.



En 2025, trois projets majeurs ont eu lieu sur les sites du Parc Naturel Urbain :

Gestion espèce exotique envahissante à la zone humide de Limac, Laglorieuse :

En complément des travaux de restauration du sentier amenant au lavoir de la zone humide de Limac à Laglorieuse, l'entreprise mandatée a traité l'envahissement de l'aval de la zone humide par le Myriophylle du Brésil. Le développement de cette espèce exotique envahissante entraîne à terme l'asphyxie du milieu humide. Il était donc indispensable de d'extraire les herbiers en totalité. L'entreprise, spécialisée dans les interventions en milieux aquatiques, a retiré manuellement l'ensemble des tiges et a exporté pour un traitement spécifique.

Confortement tablier pont déversoir à l'étang de Massy, Gaillères :

Des travaux de confortement du déversoir du plan d'eau ont été entrepris en urgence fin 2023. Afin de consolider totalement le franchissement du canal une intervention sur le tablier du pont était nécessaire. Pour cette seconde intervention, réalisé en septembre 2025, l'entreprise retenue a reconstruit le tablier du pont en le fondant sur micropieux.

Cette solution pérenne va préserver le déversoir du plan d'eau puisque le pont ne repose plus sur l'ouvrage mais sur des micropieux. En parallèle, le remplacement des garde-corps a été réalisé en décembre 2025 afin de répondre aux attentes de sécurité publique.



Amélioration de l'offre pédagogique au site des Neuf Fontaines, Bostens :



Après les travaux de restauration de la digue du grand étang en 2023, une refonte des panneaux d'information présents sur le site a été lancée fin 2024 et s'est concrétisée en 2025. L'objectif était d'actualiser les informations mentionnées et d'offrir un cadre ludique aux promeneurs. Ainsi, le contenu des panneaux existants a évolué permettant une meilleure compréhension des milieux observés (prairies, étangs, zones humides, espaces boisés) et huit panneaux pédagogiques ont été ajoutés en lien avec la faune et la flore. Pour exemple, l'observatoire de la Cistude d'Europe présent entre les deux étangs est doté de quatre nouveaux panneaux d'informations sur la tortue emblématique du site et son cycle de vie est détaillé au niveau de la zone de pique-nique du petit étang.

Cycle de réflexions « Passer un cap en matière de sobriété foncière »

De juillet à décembre 2025 l'Agence d'Urbanisme Atlantique Pyrénées (AUDAP) a organisé, en lien avec le service Planification de l'agglomération un cycle de réflexions à destination des élus du territoire lié à la sobriété foncière.

L'objectif était d'accompagner la collectivité à l'évolution du mode d'aménagement du territoire et de commencer à trouver des réponses adaptées aux spécificités du territoire.

Pour ce faire, un groupe d'une quinzaine d'élus composé de membres des commissions aménagement du territoire et développement économique ont travaillé en ateliers sur les possibilités d'évolution des formes urbaines sur le territoire. Les enseignements issus des échanges entre élus ont été partagés aux élus de l'Agglomération le 19 janvier 2026.

Ce travail se poursuivra en 2026 et accompagnera les élus dans les travaux de révision du PLUI.



Conventionnement avec l'éco-organisme Citéo pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

L'éco-organisme Citéo, issu de la responsabilité élargie des producteurs (REP) concernant les emballages ménagers et les papiers, a mis en place un conventionnement avec les collectivités pour leur apporter un soutien dans la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Ainsi, en juin 2025, l'Agglomération a constitué un groupement avec 13 communes volontaires de son territoire, compétentes pour le nettoyage des espaces publics, pour porter ce conventionnement avec Citéo.

Cette convention vise notamment à déployer un plan de lutte contre les déchets abandonnés diffus reposant sur un diagnostic territorial et à apporter un soutien financier pour les collectivités territoriales engagées.

Le diagnostic territorial conduit à mettre en valeur des actions existantes mais également à engager des opérations spécifiques de nettoyage, d'information, de communication et de sensibilisation afin de prévenir et réduire l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement, tout en assurant un suivi régulier des mesures mises en place.

Projet Informatique verte – Numérique responsable

La direction du numérique de l'Agglomération a engagé un projet pour réduire l'impact du numérique, tenant compte des dimensions sociales, économiques et environnementales, en modifiant les usages, par la durée de vie des équipements ou la mise en place de sites web écoresponsables.

La démarche vise à :

- Prendre en considération la performance environnementale et sociale d'un produit ou service numérique à la conception
- Déployer au sein de la collectivité des outils numériques au service du développement durable, inclus dans la politique globale de la collectivité
- Optimiser dans les démarches et l'utilisation des outils numériques pour atteindre un changement de modèle économique et comportemental



Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

Mise en place du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH)

Depuis mars 2025, l'agglomération a mis en place son Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH). Ce dispositif gratuit s'adresse aux propriétaires occupants et bailleurs qui souhaitent améliorer les performances énergétiques de leur logement, en adapter l'usage ou encore rénover un bien dégradé.

Un conseiller habitat dédié accompagne les propriétaires à chaque étape (via des permanences sur l'ensemble du territoire) : conseils personnalisés, identification des aides financières mobilisables, explication de la réglementation et visites à domicile si besoin.

Ce service s'inscrit dans le Pacte Territorial France Renov' signé avec l'ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat), le Département des Landes et la Région Nouvelle Aquitaine.



Appel à projets 2025 du contrat de ville

Le contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération est un dispositif de politique publique qui vise à réduire les inégalités sociales et territoriales en ciblant les quartiers dits prioritaires. Ces quartiers, souvent marqués par des difficultés économiques et sociales, bénéficient de mesures spécifiques pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Ce nouveau contrat a été contractualisé le 19 mars 2024, il promeut l'inclusivité sociale en améliorant l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi ainsi que l'amélioration du cadre de vie. Il contribue ainsi à un développement durable au sens économique et social.

A ce titre en 2025 : 68 actions subventionnées

- Insertion emploi – **8 actions**
- Éducation et Parentalité – **10 actions**
- Cohésion sociale Proximité et Culture – **10 actions**
- Prévention Santé – **8 actions**
- Sport et sport société – **18 actions**
- Accès au droit et citoyenneté – **14 actions**

Tous ces projets visent à réduire les inégalités sociales, territoriales et économiques dans les quartiers prioritaires (QPV).



Chantier Participatif avec la Ligue de l'enseignement



Un chantier participatif a été organisé par la Politique de la Ville avec la Ligue de l'enseignement du 25 au 29 août au Jardin-forêt de Bascons.



Objectifs :

- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales
- Développer les compétences sociales et professionnelles
- Renforcer la cohésion sociale en encourageant le vivre-ensemble et le lien intergénérationnel

Le but étant de développer des compétences diverses à travers plusieurs ateliers mais également y inclure une partie ludique via des activités.

Compétences techniques :

- Construction et pratiques écoresponsable (permaculture, récupération d'eau, etc.);
- Gestes manuels et artisanaux

Compétences sociales :



Travail en équipe, communication, vivre ensemble, etc...

Compétences douces :

Autonomie, prise d'initiatives, engagement, écologie, citoyenneté ...

Permanences d'Information Juridique

L'association Infodroits assure des permanences d'information juridique gratuites et confidentielles au sein des quartiers prioritaires de Mont de Marsan Agglo (Le Peyrouat élargi et la Moustey), tout en restant ouvertes à l'ensemble des habitants du territoire. Ces permanences favorisent l'accès aux droits par un accueil individualisé, une écoute attentive et une information claire sur les droits, obligations et démarches possibles. Elles proposent également une aide à la rédaction de courriers administratifs et juridiques, ainsi qu'une orientation vers les professionnels et services compétents (avocats, notaires, travailleurs sociaux, administrations, associations spécialisées).

En facilitant le lien entre les usagers et les institutions, ce dispositif contribue à la prévention des situations de vulnérabilité, au renforcement de l'autonomie des habitants et à la promotion de l'égalité d'accès à l'information juridique, participant ainsi aux objectifs de justice sociale et de cohésion territoriale.

Les permanences ont lieu :

- à Mont-de-Marsan, à la Passerelle Peyrouat, 420 Avenue du Peyrouat – les 1er vendredis du mois de 10h à 12h.
- à Saint-Pierre-du-Mont La Moustey, Bureau du médiateur du Quartier de la Moustey – Bat 15 – Porte 11 – Avenue de la Moustey – les derniers mardi du mois de 9h30 à 11h30.

Vous avez des questions juridiques sur :

- Famille (mariage, divorce, pension alimentaire, tutelle)
- Travail (contrats de travail, licenciement, retraite)
- Logement (état des lieux, loyer, éviction, garanties locataires)
- Contrats (règles de consommation, crédit, assurance)
- Droit public (responsabilité, permis de construire, ...)
- Procédures (actes juridiques, état civil, état de mariage)

Nous sommes là pour répondre à toutes vos questions !
Vous pouvez venir à une permanence juridique gratuite près de chez vous, sur simple rendez-vous.

Infodroits est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. C'est une structure d'aide à l'Accès au(x) Droit(x) pour tous, animée par des juristes généralistes ou moins titulaires d'une maîtrise en droit.

INFODROITS
PRENDRE RENDEZ-VOUS AU
05 56 45 25 21
www.infodroits.org

5^e promotion Campus connecté : un dispositif pour réussir ses études supérieures à distance qui répond aux enjeux d'accessibilité, d'inclusion, d'engagement local et d'innovation



Un dispositif pour tous, engagé localement

Le dispositif vise à développer l'accès à l'enseignement supérieur dans le territoire éloigné des grands centres universitaires, en luttant contre l'autocensure des jeunes, l'isolement, et le décrochage postbac. Le principal enjeu du Campus connecté consiste à encourager la poursuite et la reprise d'études dans l'enseignement supérieur, grâce au soutien personnalisé des tutrices qui favorise la réussite des étudiants par un accompagnement individuel et collectif. Les impacts attendus incluent une meilleure insertion professionnelle des étudiants et un renforcement du tissu économique local grâce à une montée en compétences des jeunes générations.

Le dispositif encourage le rapprochement avec le monde professionnel en développant des partenariats avec les entreprises locales et les acteurs économiques, de l'emploi et de la formation.

Le Campus connecté de Mont de Marsan Agglo représente une réponse aux défis de notre époque, en proposant un lieu et un accompagnement qui peuvent transformer l'expérience d'apprentissage tout en contribuant à une société plus équitable et durable.

Depuis 2020, ce dernier observe chaque année une nette augmentation de ses effectifs. Il a permis à plus de 120 étudiants de se former dans tout établissement d'enseignement supérieur français (universités, CNED, écoles, etc.) qui dispense une formation accessible à distance, pour tout type de niveau (BTS, Licence, Master, DU, etc.) ou de discipline (sciences humaines et sociales, lettres, droit, gestion, économie, communication, etc.). Il assure leur pleine réussite, quelle concerne leur formation, orientation, ou insertion professionnelle.

En 2024-2025, 13 établissements de formation sont représentés au sein du Campus connecté de Mont-de-Marsan, qui compte 8 mentions de BTS, 11 de Licence, 1 de Master, 1 de Mastère, 1 de DU, 1 de DAEU.

Un dispositif inclusif

Le Campus connecté, ouvert à tous, valorise la diversité des parcours, des profils et des expériences, en offrant un environnement qui répond aux besoins spécifiques de chacun, qu'il s'agisse de jeunes en situation de handicap, de reconversion professionnelle ou de jeunes adultes éloignés du système éducatif.

Le Campus connecté développe des pratiques durables, favorise la cohésion sociale et la flexibilité, et met en place des ateliers thématiques (collecte de déchets, participation à un projet expérimental Surfrider, engagement étudiant pour des associations, etc.).

Un dispositif innovant

Le Campus connecté s'inscrit pleinement dans la mutation du système éducatif et de la société. Il encourage l'utilisation des outils numériques pour l'enseignement à distance (plateformes numériques, cours et travaux en ligne) et favorise un accompagnement personnalisé grâce à des outils de suivi.

CHIFFRES CLES

Un effectif étudiant qui continue de croître

- 120 étudiants accompagnés depuis 2020
- 51 étudiants pour la rentrée 2024-2025
- Plus de 90% d'étudiants issus du territoire
- 27,5% en reprise d'études (22% en 2023/2024)
- 45,1% de femmes (80 % en 2023/2024)

- 37,3% de boursiers (25 % en 2023/2024)
- 41,2% d'étudiants avec projet sport/études (37% en 2023/2024)
- 11,8% en situation de handicap (6% en 2023/2024)

Un dispositif de réussite

- 68,7 % des étudiants de la promotion 2024-2025 ont obtenu leur diplôme ou ont poursuivi sur l'année de formation supérieure.



Rentrée 2025 des étudiants du Campus connecté avec les tutrices

Salon des seniors : Prendre soin de soi pour prendre soin des autres

Les 13 et 14 juin 2025, le CIAS du Marsan a organisé la 3^{ème} édition du salon des seniors, sur la thématique des aidants à l'Auberge Landaise : des conférences, des ateliers, des stands pour s'informer sur le rôle d'aidant et pour prévenir le vieillissement.

L'objectif de ce salon était de mettre l'accent sur les défis rencontrés par les aidants familiaux, mais aussi sur les solutions disponibles pour alléger leur quotidien.



Forum Santé Jeunes : Devenir acteur de sa santé

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, Mont de Marsan Agglo s'engage pour permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur santé. À ce titre, la collectivité a organisé les 13 et 14 novembre 2025 à l'Auberge Landaise le Forum Santé Jeunes qui a réuni au cours de deux journées, de nombreux acteurs de la santé du territoire.

A destination des lycéens et étudiants, 37 partenaires ont proposé des ateliers de 15 minutes aux 950 jeunes visiteurs sur des thématiques qui touchent les jeunes (vie affective et sexuelle, santé mentale, prévention des addictions, etc).



Ateliers santé seniors

Organisés par le CIAS du Marsan toute l'année, des ateliers collectifs gratuits sont animés par des professionnels pour les plus de 60 ans autour des thématiques de l'alimentation, du bien-être, de la musicothérapie, des aidants.



Chasse aux SISM

Dans le cadre des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM), Mont de Marsan Agglo a organisé, via le Contrat Local de Santé, une « chasse aux SISM » le 10 octobre 2025 : 65 participants (lycéens, seniors, patients, résidents) sur un parcours de 4 kilomètres sous forme de géocaching dans la ville de Mont-de-Marsan, pour découvrir des lieux ressources en santé mentale (lieux de soins, lieux d'accueil, loisirs) répartis en 10 équipes afin de créer du lien social.





Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Des cafés éco pour répondre aux enjeux de demain à destination des entreprises

La direction développement économique de Mont de Marsan Agglo a proposé à l'occasion de «cafés éco» matinaux, une série d'ateliers de sensibilisation et d'information chargés de mettre l'accent sur deux domaines stratégiques pour les entreprises : la cybersécurité et la transition écologique.

Ce programme d'animations organisé par secteur géographique, parcs d'activités ou secteur d'activités, avait aussi pour objectif de créer une dynamique locale positive, en encourageant les entreprises à collaborer et à partager leurs bonnes pratiques sur les enjeux cruciaux que sont la cybersécurité et la transition écologique.

La cybersécurité : un enjeu crucial pour les entreprises

Les attaques informatiques sont en constante évolution, affectant de plus en plus d'entreprises, quelle que soit leur taille. Dans ce contexte, les «cafés éco» cybersécurité ont consisté à sensibiliser les dirigeants et leurs collaborateurs aux bonnes pratiques pour protéger leurs données et leurs infrastructures numériques.

Gestion des mots de passe, prévention des attaques par phishing, mise en place de stratégies de sécurité efficaces, gestion des crises en cas d'attaque, sont les sujets qui ont été abordés par la chargée de projet Centre de Ressources en Cybersécurité.

La transition écologique : agir pour un avenir durable



La transition écologique représente un autre enjeu majeur pour les entreprises, particulièrement dans un contexte où la pression des réglementations environnementales ne cesse de croître.

La thématique gestion des déchets a été retenue pour ces premiers ateliers coanimés par le service transition écologique et le SICTOM du Marsan, qui se sont déroulés sur le second semestre 2025.

Données chiffrées du territoire, échanges de bonnes pratiques et enjeux de « faire ensemble » pour mieux gérer les déchets issus de leur activité, ou réduire des coûts de traitement, ont pu être abordés.

Au total, une trentaine d'entreprises a pu participer à ces temps d'informations et d'échanges.



Le magasin de réemploi : une action concrète au service du développement durable

Dans une démarche de développement durable et de lutte contre le gaspillage, la collectivité dispose d'un magasin de réemploi. Cette action vise à optimiser l'utilisation du mobilier existant tout en réduisant les coûts et l'impact environnemental liés aux achats neufs.

Le magasin de réemploi accueille principalement du mobilier de bureau et du mobilier scolaire encore en bon état. À chaque période de vacances scolaires, une tournée est organisée dans les écoles afin de récupérer le mobilier non utilisé ou devenu surplus. Ces équipements sont ensuite triés, stockés et remis à disposition d'autres établissements scolaires qui en ont besoin.

Le même principe s'applique au mobilier de bureau. Lors de réaménagements ou de changements de postes, le mobilier inutilisé est récupéré et stocké au sein du local de réemploi. Il peut ensuite être redistribué à d'autres services ou agents de la collectivité. Cette organisation permet de répondre à des besoins d'aménagement de manière plus économique, tout en évitant des achats inutiles.

Dans ce cadre, aucune dépense en mobilier n'est engagée sans passer par le magasin de réemploi, ce qui garantit une utilisation prioritaire des ressources déjà disponibles.

Par ailleurs, le magasin accueille également du mobilier divers, non spécifiquement demandé. Lorsque celui-ci ne peut pas être réutilisé en interne, il est orienté vers des ventes aux enchères ou donné à des associations, prolongeant ainsi sa durée de vie et évitant qu'il ne devienne un déchet.

L'objectif principal est de faire en sorte que le mobilier circule, qu'il soit utilisé et réutilisé, et qu'il ne reste pas stocké inutilement. Cette dynamique permet de réduire le gaspillage, de limiter l'empreinte environnementale de la collectivité et de promouvoir une gestion plus responsable des ressources.

Exemples :

- **Récupération du mobilier scolaire :**

Aménagement du marabout du centre de loisirs de Menasse



- **Mobilier de bureau réemployé :**

Aménagement de bureaux aux Ressources Humaines et à la Direction des espaces verts



- **Stockage au magasin de réemploi :**

Mobilier trié et stocké avant redistribution.



Adhésion au réseau 3AR « Association des Achats Publics Responsables » en Nouvelle Aquitaine

La collectivité est membre depuis de nombreuses années du réseau 3AR. Cette association a pour objet d'accompagner les structures de Nouvelle-Aquitaine soumises au Code de la commande publique à la mise en œuvre d'achats responsables. Pour répondre à cet objet, elle poursuit en particulier les objectifs opérationnels suivants :

- Susciter l'intérêt des acheteurs, élus, équipes de direction, services techniques, administratifs et en charge des démarches de responsabilité, fournisseurs et créer une dynamique autour des achats responsables
- Accompagner et faciliter les réalisations d'achats sur le plan technique, juridique et organisationnel

- Valoriser les retours d'expériences, évaluer les progrès réalisés
- Favoriser les échanges entre les membres et les autres acteurs pouvant contribuer aux achats responsables



